

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicable au 1 janvier 2024

1. Contenu et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des relations entre le bureau d'études ARCHEO\SCAN (ci-après le bureau d'études « ARCHEO\SCAN »), dont le siège social est sis 7 allée Ronsard – 87110 LE VIGEN, SIRET n° 32181280200031 et ses clients professionnels, consommateurs et non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

1.2. Pour les besoins des présentes, il convient d'entre par i) consommateur outre personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, ii) par non-professionnel toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles et iii) par client professionnel toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

1.3. Préalablement à toute demande d'intervention, le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation et les accepter sans réserve avant passation de sa commande. Elles lui sont opposables au sens de l'article 1119 du code civil.

1.4. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales, sans préavis, en fonction des modifications apportées à ses prestations, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif légitime. Elles seront applicables immédiatement pour toute nouvelle demande.

2. Informations sur les services proposés par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN

2.1. Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées au Client, qui reconnaît les avoir reçues.

2.2. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN transmet au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes : i) les caractéristiques essentielles du service, ii) le prix du service et iii) le mode de calcul du prix ainsi que tous les frais de transport et tous les frais supplémentaires éventuels, iv) la date ou le délai auquel Le bureau d'études ARCHEO\SCAN s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix et v) sa dénomination sociale, sa forme juridique, l'adresse géographique de son siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

3. Devis

3.1. Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN et accord exprès par le Client.

3.2. Les devis établis par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN ont une durée de validité minimale de trente (30) jours. La date de validité des devis peut être plus long, à ce moment la date de validité est celle portée sur les devis.

4. Commande

4.1. Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du bureau d'études ARCHEO\SCAN, et accepté par le Client, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le devis.

4.2. Toute commande parvenue au bureau d'études ARCHEO\SCAN est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des prestations commandées.

4.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et/ou à venir.

4.4. Dans le cas où le Client passe une commande auprès du bureau d'études ARCHEO\SCAN, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Le bureau d'études ARCHEO\SCAN pourra refuser d'honorer la commande et de réaliser la prestation concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

5. Exécution de la prestation et résolution du contrat

5.1. Le Client est informé que le respect des obligations de sécurité des biens et des personnes peut amener Le bureau d'études ARCHEO\SCAN à proroger les délais de réalisation de ses prestations en cas de conditions météorologiques défavorables ou de périmètre d'intervention présentant un danger pour autrui ou pour le prestataire et son personnel. A cet égard, il est précisé que le Client doit s'assurer que le site géographique prévu pour l'intervention du bureau

d'études ARCHEO\SCAN est librement accessible et ne présente pas de risque pour la sécurité du prestataire ou de son personnel. Le cas échéant, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN pourra suspendre son intervention jusqu'à ce qu'elle juge les conditions d'interventions compatibles avec la sécurité des intervenants et de son matériel.

5.2. Sous réserve des contraintes ci-avant décrite, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN indiquera dans le devis le délai estimé pour l'exécution de sa prestation à compter de la réception d'une commande conforme aux articles 3 et 4 des Présentes.

5.3. En cas de manquement imputable au bureau d'études ARCHEO\SCAN non dû à l'une des causes évoquées à l'article 5.1. des présentes, le Client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

5.4. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que ARCHEO\SCAN ne se soit exécuté entre-temps.

5.5. Néanmoins, le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque ARCHEO\SCAN refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat.

5.6. Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du bureau d'études ARCHEO\SCAN.

5.7. Les points 5.3., 5.4. et 5.5. des présentes s'appliquent uniquement pour les contrats conclus avec des consommateurs ou des non-professionnels.

5.8. Pour les clients professionnels, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN pourra résilier de plein droit la prestation en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au cas où le Client n'exécute pas l'une quelconque de ses obligations prévues aux présentes Conditions Générales et n'aurait pas remédié à ce manquement dans les trente (30) jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

5.9. Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

6. Prix

6.1. Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande.

6.2. Ils sont exprimés en euros et stipulés toutes taxes comprises. Tout changement du taux applicable TVA sera automatiquement répercuté sur le prix de la prestation. Le Client est informé que Le bureau d'études ARCHEO\SCAN peut ajouter des frais de déplacement, de transport et/ou des frais supplémentaires dont le montant sera estimé dans le devis.

6.3. Si une ou plusieurs taxes ou contributions, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des services.

7. Paiement

7.1. Un acompte de 30% du prix total de la prestation est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Le paiement du solde intervient dans les trente (30) jours à compter de la réalisation de la prestation. Le paiement est effectué par tout mode accepté par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN.

7.2. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

7.3. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le bureau d'études ARCHEO\SCAN.

7.4. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal, outre une indemnité de recouvrement forfaitaire de quarante (40) euros. ARCHEO\SCAN pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client.

8. Droit de rétractation

8.1. Les présentes dispositions de l'article 8 ne sont pas applicables aux Clients professionnels et concerne uniquement les contrats de vente conclu en dehors d'un établissement commercial.

8.2. Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter de la commande pour se rétracter. Un formulaire de rétractation est mis à la disposition du Client à la fin des Présentes.

8.3. Dans ce cas, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du consommateur de se rétracter. En l'absence de remboursement des sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 221-24 du code de la consommation, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

8.4. Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation de services du bureau d'études ARCHEO\SCAN commence avant la fin du délai de rétractation, il devra en faire la demande expressément auprès du bureau d'études sur papier ou sur support durable.

9. Responsabilité du bureau d'études ARCHEO\SCAN

9.1. La responsabilité du bureau d'études ARCHEO\SCAN ne peut être engagée, directement ou indirectement, en raison des dommages subis par le Client ou ses équipements lors de la réalisation de la prestation, liés à un cas de force majeure, tel que défini par la Cour de Cassation. Notamment s'il y a des restrictions de déplacement ou des contraintes sanitaires.

10. Sous-traitance

10.1. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN pourra avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution des prestations spécifiques demandées par le Client. Ce dernier en sera informé avant l'exécution de la prestation.

11. Propriété intellectuelle

11.1. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN concède au Client un droit d'utilisation limité, non exclusif et non transférable, des images ou des études réalisées lors de la prestation, à l'exclusion de toute autorisation de reproduction des créations, quelle que soit leur nature juridique. Ce droit d'utilisation est valable pour une durée de 20 ans et sur le territoire de la France. Le Client autorise expressément le bureau d'études ARCHEO\SCAN à utiliser les images ou les études réalisées lors de la prestation dans sa communication commerciale ou scientifique, sans limitation de durée ni de territoire.

11.2. La marque " ARCHEO\SCAN" est une marque déposée, propriété exclusive du bureau d'études ARCHEO\SCAN. Toute utilisation non autorisée de cette marque constitue une contrefaçon sanctionnable au titre des articles L713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les contrevenants s'exposent à des sanctions civiles et pénales, pouvant inclure des dommages et intérêts, des amendes allant jusqu'à 300 000 euros et des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans.

11.3. Toute exploitation des créations d'ARCHEO\SCAN en dehors du cadre défini ci-dessus constituerait une contrefaçon sanctionnable au titre des articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

11.4. La réutilisation du logo, des graphismes et de la marque semi-figurative du bureau d'études ARCHEO\SCAN doit faire l'objet d'une demande préalable écrite auprès du bureau d'études ARCHEO\SCAN et d'une autorisation expresse de ce dernier.

12. Assurances

12.1. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN ou toute autre entreprise qu'elle pourrait se substituer, en tout ou partie, déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à couvrir ses activités, et à les maintenir sans interruption.

13. Informatique et libertés

13.1. Collecte des données à caractère personnel

13.1.1. Pour les besoins de la réalisation de la prestation et dans le cadre de la captation des images (but légitime), Le bureau d'études ARCHEO\SCAN est susceptible de collecter les données à caractère personnel suivantes : les nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, informations bancaires, adresse physique et image du Client.

13.2. Utilisation des données à caractère personnel

13.2.1. Les données à caractère personnel collectées auprès des Clients ont pour objectif d'effectuer les opérations relatives à la gestion des clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des droits des personnes concernées et à la gestion des impayés et du contentieux.

13.2.2. Les données ne sont pas partagées avec des tiers.

13.2.3. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN met en œuvre les moyens nécessaires pour anonymiser les données à caractère personnels susceptibles d'être traitées lors de l'enregistrement des images au cours de la réalisation de ses prestations.

13.3. Sécurité et confidentialité

13.3.1. Le bureau d'études ARCHEO\SCAN met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

13.4. Mise en œuvre des droits des Clients

13.4.1. En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Clients disposent des droits suivants :

- ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante : archeoscan@archeoscan.fr. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, Le bureau d'études ARCHEO\SCAN peut demander une preuve de l'identité du Client afin d'en vérifier l'exactitude ;

- si les données à caractère personnel détenues par Le bureau d'études ARCHEO\SCAN sont inexacts, ils peuvent demander la mise à jour des informations, en écrivant à l'adresse électronique suivante : archeoscan@archeoscan.fr ;

- les Clients peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, en écrivant à l'adresse électronique suivante : archeoscan@archeoscan.fr

14. Dispositions diverses

14.1. Force majeure : Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, tous événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs aux parties, rendant impossible l'exécution des obligations contractuelles. Ces événements peuvent inclure, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les conflits sociaux, les actes de guerre ou de terrorisme, les épidémies, les pandémies, les restrictions gouvernementales, les défaillances des réseaux de télécommunication ou tout autre cas indépendant de la volonté des parties.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie affectée en informera l'autre partie dans les plus brefs délais par tout moyen, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties s'efforceront de limiter les effets de la force majeure. Si l'événement persiste au-delà d'un (1) mois, le contrat pourra être résilié de plein droit, sauf accord contraire des parties.

14.2. Non-validation partielle : Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

14.3. Non-renonciation : Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

14.4. Médiation : Les parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable à tout litige qui naîtrait entre elles avant toute action judiciaire. Le Client consommateur peut également recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès de l'AME - 11, place Dauphine - 75001 PARIS (www.mediationconso-ame.com), ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

14.5. Droit applicable et compétence : Pour tout litige pouvant survenir sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties conviennent de faire application du droit français. Les parties soumettront leur litige à la compétence exclusive des tribunaux de LIMOGES pour les clients professionnels.

.....
Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention du bureau d'études ARCHEO\SCAN dont le siège social est sis 7 allée Ronsard - 87110 LE VIGEN, SIRET n° 321812802 00031, dont l'adresse email est archeoscan@archeoscan.fr

Date de la commande :
Numéro de la commande :

Je/nous

Nom :
Prénom :
Adresse :

Vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente des prestations suivantes :

-
-
-
-

Date :
Signature